



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il sera mis en vente le 14 septembre 1963,
deux timbres-poste « EUROPA »

CARACTÉRISTIQUES DE CES TIMBRES

| | | |
|----------|---|-------------|
| Valeurs | { | 0,25 F |
| | | 0,50 F |
| Couleurs | { | bistre brun |
| | | vert |



Dessiné par ARNE HOLM

Gravé en taille-douce
par DURRENS

Format horizontal 22 x 36
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Comme chaque année depuis 1956, l'Administration des Postes françaises procède à l'émission de deux timbres-poste « EUROPA »; depuis 1960 ces timbres sont émis sous le signe de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT).

Le motif choisi pour les timbres de 1963 (quatre lignes entrelacées formant quatre petits carrés comportant chacun une des initiales C, E, P, T) est l'œuvre de l'artiste norvégien ARNE HOLM.

*
* *

Dans le cadre de la coopération entre les Administrations membres de la CEPT, douze autres pays ont fait part de leur intention d'émettre un ou plusieurs timbres reproduisant le sujet retenu (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse et Turquie).

L'Espagne et le Portugal émettront également une série de timbres-poste « EUROPA » mais avec des sujets différents.

Le premier jour d'émission est en principe fixé au 16 septembre 1963, mais les Administrations qui le désirent peuvent mettre les figurines en vente dès le 14 septembre; la France usera de cette faculté.